

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion des 17 et 18 mai 1979

Salon du Chancelier Edifice Taillon

Centre universitaire de Moncton

ETAIENT PRESENTS: M. Jean Cadieux, président
M. Yvan Albert
M. Rhéal Bérubé
Mlle Lorraine Bourque
Mme Marie-Ange Bourque
M. Jean-Yves Daigle
Père Reno-L. Desjardins
M. Raoul Dionne
Mme Marcelle Dumont
M. Jean-Guy Finn
Mlle Marie-Elisa Ferran
M. Fernand Girouard
M. Joseph Labelle
M. Léonard LeBlanc
M. Claude Loiseau
M. Eric Mallet
M. Robert Moreau
M. Bernard Nadeau
M. Gilles E. Nadeau
Mlle Marielle Préfontaine
M. Jean-Guy Rioux
M. Valois Robichaud
M. Victor Ross
M. Normand Roy
M. Michel Thouin
M. Gilmen Smyth
M. Gérard Cormier, observateur
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire général
Mme Claudine McGraw, secrétaire

Absences motivées: Mlle Marcelle Albert
M. Khaled Belkhodja
M. Léandre Bourque
Père Jean-Guy Lachance
M. Albert Lévesque
Mme Colette Martin
M. Pierre Patenaude
M. Marcel Sormany
Mlle Florine Thériault
M. Médard Collette

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président du Sénat appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus.

3. NOUVEAUX MEMBRES

Le Président présente les nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue.

- M. Jean-Guy Rioux, recteur adjoint intérimaire (C.U.S.) pour remplacer Denis Haché, démissionnaire. M. Rioux continuera d'occuper le poste de directeur de l'Education permanente à Shippagan.

- M. Robert Moreau, représentant des étudiants au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

- M. Harley d'Entremont, agissant comme Directeur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement en attendant l'arrivée de M. Léandre Desjardins (Directeur).

Le Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs à sa réunion du 6 avril 1979 a décidé qu'il ne pouvait y avoir de substituts ou de suppléants ni au Conseil des Gouverneurs ni au Sénat académique ni aux exécutifs de ces deux organismes.

Attendu que conformément aux statuts de l'Université, à savoir que l'adjoint au directeur assiste le directeur et en son absence, il remplit ses fonctions...

Il est proposé par Normand Roy appuyé par Jean-Guy Finn

Que M. Harley d'Entremont siége au Sénat académique en tant que directeur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement et qu'il ait le droit de vote.

Vote: Pour: 22 Abst.: 2 Adopté.

4. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fait lecture de lettres en provenance de:

- Florine Thériault
- Colette Martin
- Khaled Belkhodja

motivant leur absence au Sénat académique.

5. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU SENAT ACADEMIQUE

A - Réunion des 26, 27 et 28 février 1979

I - Corrections:

page 10, no 14 B - Amendement

On doit ajouter "de planification" après ... son travail... à la 3e ligne de l'amendement.

à savoir: "Le Comité des programmes recommande au Sénat académique de lever le gel sur les programmes à condition de terminer dans ses grandes lignes son travail de planification le 1er juillet 1979".

page 46, no E D)

Au lieu du nom "Adrien" on devrait lire "Rhéal".

A savoir: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Rhéal Bérubé...

5. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU SENAT ACADEMIQUE (suite)

A - Réunion des 26, 27 et 28 février 1979 (suite)

I - Corrections: (suite)

page 14 no 14, en bas de la page..

Amendements:

A - On doit ajouter à la fin de l'amendement les mots suivants: "et 6 crédits en philosophie"

L'amendement se lira donc comme suit:

"Exiger de l'étudiant non-francophone un minimum de 12 crédits de cours du département d'études françaises et 6 crédits en philosophie".

B - On doit supprimer l'amendement (B).

à savoir: "Il est proposé par en sciences religieuses".

Ici, on veut bien noter que cet amendement n'aurait jamais du être inscrit au procès-verbal. Il n'avait jamais été voté ni adopté.

II - Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat académique adopte le procès-verbal de la réunion des 26, 27 et 28 février 1979 moyennant les corrections ci-haut mentionnées.

Adopté.

B - Réunion du Sénat spécial (29, 30 et 31 mars 1978, 29, 30 mars 1979)

I - Corrections:

page 2 no 3 (29, 30 mars 1979) la 5e ligne devrait se lire comme suit:

les recommandations nos 1, 3, 4, 5...

On lira donc: "Les sénateurs ont aussi approuvés avec certaines modifications, les recommandations nos 1, 3, 4 et 5 de l'Essai de planification académique."

page 22 (Recommandation # 13) à la 18e ligne, au lieu du mot "peuvent" on doit écrire "puissent" et on doit enlever le "e" au mot "correct".

Le paragraphe se lira donc comme suit:

"Que l'Université porte une attention particulière pour que ses étudiants puissent s'exprimer dans un français correct et s'efforce de faire évoluer la langue et la culture française."

II - Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Rhéal Bérubé

Que le Sénat académique adopte les procès-verbaux du Sénat spécial des 29, 30 et 31 mars 1978 et des 29 et 30 mars 1979 moyennant les corrections ci-haut mentionnées.

Adopté.

6. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

B - Réunion du 25 avril 1979 (suite)

Item no 7: COURS DE LITTERATURE COMPAREE

Dans le but de permettre à une candidate de poursuivre ses études en vue de la maîtrise - français, sur proposition de Victor Ross appuyé par Reno Desjardins, le Conseil académique approuve un cours spécial de maîtrise, LITTERATURE COMPAREE, cours de niveau 6000. Le titulaire de ce cours sera Mme Allison Mitcham.

DECISION: Il est proposé et appuyé que le Sénat académique adopte l'item no 7 tel que mentionné ci-haut.

Vote: Pour: 21 Contre: 1 Abst.: 2 Adopté.

Item no 8: RECOMMANDATIONS NOS 23 et 39 DE L'ESSAI DE PLANIFICATION ACADEMIQUE

A - Recommandation # 23

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 23 se lit comme suit:

"Nous suggérons, sujet à révision périodique, le nombre minimum suivant pour qu'un cours soit offert:

- 20 étudiants pour un cours de niveau première année - 15 étudiants pour un cours de niveau deuxième année - 6 étudiants pour tout autre cours de niveau premier cycle et nous recommandons que les programmes et les règlements académiques soient modifiés pour rendre cette politique applicable".

Cette recommandation fut reportée au Conseil académique par le Sénat pour en revenir avec plus de flexibilité.

D'un commun accord, l'étude de cette recommandation est remise à la prochaine réunion du Conseil.

Le Sénat académique accepte cette décision du Conseil académique, à savoir: recommandation remise à la prochaine réunion du Conseil académique.

B - Recommandation # 39

Dans l'essai de planification académique la recommandation # 39 se lit comme suit:

"Nous recommandons d'examiner la possibilité de regrouper certaines unités d'enseignement".

Le Sénat académique a référé cette recommandation # 39 au Conseil académique.

Suite à une assez longue discussion du Conseil académique,

I) Il est convenu que lors de la prochaine réunion, le Conseil académique recevra des propositions concernant le fusionnement de certains départements.

II) Il est proposé et appuyé

Qu'en conformité avec l'esprit des Statuts et Règlements, les unités Sciences religieuses et Philosophie soient fusionnées en un département.

6. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL ACADEMIQUE (suite)

B - Réunion du 25 avril 1979 (suite)

Recommandation # 39 (suite)

III) Il est proposé et appuyé

Que toute unité départementale comptant moins de 7 professeurs soit étudiée en vue de regroupement possible.

DECISION:

Il est proposé par Lorraine Bourque appuyé par Harley d'Entremont

Que l'on ajoute au no I de la recommandation # 39 les mots suivants: "une meilleure organisation de l'ensemble des départements/facultés/écoles" et supprimer "le...certains départements".

On lira donc:

I) Il est convenu que lors de la prochaine réunion, le Conseil académique recevra des propositions concernant une meilleure organisation de l'ensemble des départements/écoles/facultés.

Vote: Pour: 15 Contre: 4 Abst.: 5 Adopté.

DECISION:

Il est proposé et appuyé que le Sénat académique accepte la recommandation # II du Conseil académique telle que présentée, à savoir:

"Qu'en conformité avec l'esprit des Statuts et Règlements, les unités Sciences religieuses et Philosophie soient fusionnées en un département.

Vote: Pour: 14 Contre: 4 Abst.: 7 Adopté.

DECISION:

Il est proposé et appuyé que le Sénat académique accepte la recommandation # III du Conseil académique telle que présentée, à savoir:

"Que toute unité départementale comptant moins de 7 professeurs soit étudiée en vue de regroupement possible."

Vote: Pour: 11 Contre: 4 Abst.: 9 Adopté.

7. RAPPORTS DES RESPONSABLES -- doyens/directeurs

Les personnes suivantes présentent aux sénateurs, un bref rapport des différentes activités de l'année:

-Centre universitaire Saint-Louis-Maillet, lu par Mlle Marie-Elisa Ferran

-Centre universitaire de Shippagan, présenté par M. Bernard Nadeau, directeur des services pédagogiques

-Ecole des sciences domestiques, présenté par Mlle Marielle Préfontaine, directrice

- Faculté des sciences de l'éducation, présenté par M. Yvan Albert, doyen

7. RAPPORTS DES RESPONSABLES -- doyens/directeurs (suite)

- Conseil de recherche, présenté par Père Reno Desjardins, directeur - Education permanente, présenté par M. Rhéal Bérubé, directeur
- Faculté d'administration, présenté par M. Normand Roy, doyen
- Ecole des sciences infirmières, présenté par Mme Marcelle Dumont, directrice
- Ecole des sciences sociales et du comportement, présenté par M. Harley d'Entremont, directeur intérimaire
- Faculté des arts, présenté par M. Raoul Dionne, doyen
- Faculté des sciences et génie, présenté par M. Léonard LeBlanc, doyen
- Ecole de droit, lettre reçue de la secrétaire de Me Patenaude du à son absence au Sénat.

Certains textes de ces rapports ont été distribués aux sénateurs lors de la réunion; les autres sont inclus en annexe.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

1) Demandes de l'Ecole des sciences sociales et du comportement

A - Département d'économie

Demande en provenance du département d'économie

"Selon les règlements existants de l'Université, un programme de Baccalauréat avec spécialisation devrait comporter un minimum de 66 crédits dans la discipline, dont un minimum de 24 crédits de cours à option dans la même discipline ou un même champs d'études. Pour le majeur, on exige au moins 42 crédits, dont 12 crédits à option dans la même discipline ou un même champs d'études. Aussi, selon le règlement 2.4.1, le mineur comporte au moins 24 crédits dans une discipline etc.

Or, dans les programmes actuels (spécialisation, majeur, mineur), du département d'économie, on y trouve des cours portant des sigles autres que EC qui sont quand même considérés comme des cours d'économie (pour les fins de ces programmes).

Le département propose que ne soient considérés comme cours à option en économie que des cours portant le sigle EC (ce qui paraît tout à fait normal).

Cependant, pour permettre une certaine flexibilité aux programmes, le directeur du département pourrait accepter des cours portant des sigles autres que EC comme faisant partie des cours à option en économie jusqu'à un maximum de 6 crédits".

I - Spécialisation en économie

Le Comité des programmes recommande:

Qu'en plus des 48 crédits obligatoires de cours en économie, le programme de spécialisation en économie comprenne un minimum de 18 crédits de cours optionnels ayant le sigle de EC.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

1) Demandes de l'Ecole des sciences sociales et du comportement (suite)

A - Département d'économie (suite)

II - Majeur en économie

Le Comité des programmes recommande:

Qu'en plus des 27 crédits obligatoires de cours en économie, le programmes de majeure en économie comprenne un minimum de 15 crédits de cours optionnels ayant le sigle EC.

III - Certains membres du Comité des programmes s'étonnent que les programmes d'économie ne comprennent pas de cours de mathématiques.

Par contre, on mentionne qu'il est anormal qu'il y ait un cours portant le sigle EC, alors qu'en fait, il s'agit d'un cours de mathématiques.

DECISION: Il est proposé par Harley d'Entremont appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat académique adopte ces recommandations ci-haut mentionnées telles que présentées en provenance de l'Ecole des sciences sociales et du comportement concernant le Département d'économie.

Vote: Unanime

Adopté.

B - Département de science politique

Demandes du département de science politique

"1) Programmes

Le département de science politique désire apporter quelques modifications à la structure de ses programmes (spécialisation et majeur/mineur).

a) Spécialisation:

Le programme de spécialisation actuel compte un total de 132 crédits (soit 6 crédits de plus que le minimum exigé par l'Université). De ces 132 crédits, l'étudiant doit en prendre 72* dans la discipline de science politique. Enfin, de ces 72 crédits dans la discipline, 42 sont constitués de cours obligatoires.

Le département est d'avis que cette structure est un peu trop rigide. Tout en gardant un total nécessaire de 132 crédits, il propose de réduire à 69 le nombre de crédits exigé dans la discipline de science politique, dont 30 seraient constitués de cours obligatoires. Cela augmenterait, par le fait même, l'éventail des options en science politique pour l'étudiant inscrit à ce programme.

*Le minimum requis par l'Université est de 66 crédits dans la discipline de la spécialisation.

b) Majeur/mineur:

Le programme actuel de majeur/mineur compte aussi 132 crédits. On propose de n'exiger plus que 126 crédits.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

1) Demandes de l'Ecole des sciences sociales et du comportement (suite)

B - Département de science politique (suite)

Tout comme pour le programme de spécialisation, on propose aussi une plus grande flexibilité. Ainsi plutôt que d'exiger 51 crédits dans la discipline de science politique (dont 33 sont constitués de cours obligatoires), le département veut demander 45 crédits (dont 30 seraient constitués de cours obligatoires) - un tronc commun -

Le programme de majeur/mineur se distinguerait ainsi de celui de spécialisation à la fois par le total des crédits exigés et par le nombre de cours requis dans la discipline de science politique même.

2) Cours

Le département propose l'introduction d'un nouveau cours option, SP 3150 Grands problèmes politiques contemporains (3 crédits).

Il veut ainsi se donner un cadre à l'intérieur duquel il serait possible d'étudier les problèmes politiques de l'heure et d'échanger avec les étudiants sur des questions d'actualité. Donnée sous forme de séminaire, ce cours permettrait à l'étudiant de se faire une meilleure idée de l'utilisation des concepts théoriques pour fin de compréhension de situations politiques précises et actuelles. Ces situations pourront être aussi bien internationales, nationales que locales.

Le département demande également que le cours MA 1176 MATHEMATIQUES GENERALES soit enlevé de la liste des cours obligatoires et remplacé par 6 autres crédits de cours au choix.

Recommandations:

I - Spécialisation en science politique

A) MA 1176

Le Comité recommande que le cours MA 1176 ou MA 1156 soit maintenu dans le programme de spécialisation en science politique.

B) Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'accepter la proposition du département concernant la spécialisation en science politique à savoir:

"Le programme comporte:

- un total de 132 crédits;
- une réduction de 72 à 69 crédits en science politique, dont 30 crédits sont constitués de cours obligatoires.

II - Majeur en science politique

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver la proposition du département concernant le majeur en science politique et que le cours MA 1176 ou MA 156 soit maintenu dans ce programme.

Ceci suppose:

- Passer de 132 à 126 crédits
- Passer de 51 crédits à 45 crédits en science politique dont 30 seraient constitués de cours obligatoires.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

1) Demandes de l'Ecole des sciences sociales et du comportement (suite)

B - Département de science politique (suite)

PROGRAMMES MODIFIES
Spécialisation en science politique (crédits requis
132)

1) Cours obligatoires dans la discipline:

| | | |
|---------|--|-------|
| SP-1000 | Introduction à la science politique I | 3 cr. |
| SP-1010 | Introduction à la science politique II | 3 cr. |
| SP-2100 | Système politique canadien | 3 cr. |
| SP-2110 | Système politique provincial | 3 cr. |
| SP-2220 | Principes d'administration publique | 3 cr. |
| SP-2340 | Introduction aux relations intern. I | 3 cr. |
| SP-3130 | Histoire des idées politiques I | 3 cr. |
| SP-3140 | Histoire des idées politiques II | 3 cr. |
| SP-4140 | Théories politiques récentes | 3 cr. |
| SP-3200 | Administration publique du Canada | 3 cr. |

30 cr. }
39 cr. } 69 cr.

2) Cours à option dans la discipline:

3) Cours obligatoires dans d'autres disciplines:

| | | |
|------------|--------------------------------|---------------|
| FR-1885-86 | Langue parlée et écrite | 6 cr. |
| SO-2102 | Méthodes et tech. de recherche | 3 cr. |
| MA-2653 | Statistiques descriptives | 3 cr. |
| | | <u>12 cr.</u> |

4) Cours en sciences sociales (autres que science politique): 12 cr.

5) Cours au choix: 39 cr.

GRAND TOTAL

132 cr.

MAJEUR EN SCIENCE POLITIQUE (crédits requis 126)

| | | |
|--|---------------|----------|
| 1) Cours obligatoires dans la discipline: (même que spécialisation) | 30 cr. | } 45 cr. |
| 2) Cours option dans la discipline: | 15 cr. | |
| 3) Cours obligatoires dans d'autres disciplines (même que spécialisation) | 12 cr. | |
| 4) Cours en sciences sociales (autres que science politique) | 9 cr. | |
| 5) Mineur | 24 cr. | |
| 6) Cours au choix: | <u>36 cr.</u> | |

GRAND TOTAL

126 cr.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

- 1) Demandes de l'Ecole des sciences sociales et du comportement (suite)

B - Département de science politique (suite)

DECISION:

Il est proposé par Harley d'Entremont appuyé par Jean-Guy Finn

Que le Sénat académique approuve ces recommandations ci-haut mentionnées en provenance du Comité des programmes concernant le département de science politique.

Vote: Pour: 21 Abst.: 3 Adopté.

C - Département de sociologie

I) Introduction de deux nouveaux cours

1 - SO Sociologie de la condition des femmes

Analyse des conditions sociales, économiques et politiques de la femme dans la société traditionnelle et dans la société moderne. Analyse des mécanismes qui ont contribué à l'établissement de ces conditions: approche biologique, psychanalytique et marxiste. Origines et évolution des mouvements féministes. Rôles des femmes dans la société acadienne.

Recommandation:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'approbation de ce cours (réservé à l'Education permanente).

DECISION:

Amendement:

Il est proposé par Harley d'Entremont appuyé par Jean-Guy Finn d'enlever les mots "réservé à l'Education permanente" de la recommandation du Comité des programmes. On lira donc:

"Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'approbation de ce cours."

Vote: Pour: 15 Contre: 7 Abst.: 2 Adopté.

Il est proposé par Marie-Ange Bourque appuyé par Jean-Guy Finn

Que le Sénat académique approuve cette recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes et telle qu'amendée concernant le cours Sociologie de la condition des femmes.

Vote: Pour: 17 Contre: 6 Abst.: 1 Adopté.

2 - SO 4560 Sociologie urbaine II (cours optionnel)

Processus historique de l'urbanisation au Canada. Sa spécificité en Acadie; fait rural et fait urbain. Structure sociale et système urbain. Questions de la politique urbaine: Planification urbaine au niveau global et au niveau régional, le pouvoir municipal: les données du problème, hypothèses pour une analyse.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

1) Demandes de l'Ecole des sciences sociales et du comportement (suite)

C - Département de sociologie (suite) Recommandation:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'approbation de ce cours - Sociologie urbaine II -

DECISION: Il est proposé par Marie-Ange Bourque appuyé par Jean-Guy Finn

Que le Sénat académique approuve cette recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes concernant le cours - Sociologie urbaine II -

Vote: Unanime Adopté.

II) Cours obligatoires

A - Le cours SO 2020 Histoire de la pensée sociologique moderne devient obligatoire aux programmes de spécialisation, majeur et mineur au niveau de la deuxième année. Ce cours remplace un cours optionnel.

Recommandation:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver cette demande du département de sociologie concernant le cours SO 2020.

DECISION: Il est proposé par Harley d'Entremont appuyé par Fernand Girouard

Que le Sénat académique approuve cette recommandation du Comité des programmes concernant le cours SO 2020.

Vote: Unanime Adopté.

B - Le cours SO 2102 Méthodologie et techniques de recherche I devient obligatoire au programme de mineur. Ce cours ajoute trois crédits au programme de mineur.

Recommandation:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver cette demande du département de sociologie concernant le cours SO 2102.

DECISION: Il est proposé par Harley d'Entremont appuyé par Fernand Girouard

Que le Sénat académique approuve cette recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes concernant le cours SO 2102.

Vote: Pour: 23 Contre:1 Adopté.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

- 1) Demandes de l'Ecole des sciences sociales et du comportement (suite)

- D - Options dans les disciplines de l'Ecole des sciences sociales et du comportement

Le Comité des programmes recommande que soit modifiée la liste des 3 cours d'introduction dans les disciplines enseignées à l'Ecole des sciences sociales et du comportement, (anthropologie ou sociologie, psychologie, science politique, service social).

- (Voir annuaire bas de la page 208).

DECISION:

Il est proposé par Michel Thouin appuyé par Léonard LeBlanc

Que le Sénat académique approuve cette recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes concernant les options dans les disciplines de l'Ecole des sciences sociales et du comportement.

Vote: Unanime Adopté.

- 2) Maîtrise en administration publique

La Faculté d'administration soumet une demande de modification au programme du M.A.P.:

STRUCTURE DU PROGRAMME DE MAITRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE PROPOSE

Le programme de M.A.P. comprend de 42 à 60 crédits (selon la préparation antérieure des candidats) et se répartit normalement sur quatre semestres, dont deux doivent être à temps plein. Ce programme s'adresse surtout aux personnes qui détiennent un baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation (science politique, économie, administration). Etant donné que certains cours sont destinés à parfaire la formation antérieure du candidat, le programme peut aussi intéresser les titulaires d'un baccalauréat en d'autres domaines.

OBJECTIFS

Le but de la Maîtrise est de former des généralistes en administration publique; cinq objectifs découlent de cette orientation:

- 1) Favoriser la compréhension des forces dans l'environnement politique, social, économique et culturel qui influencent l'évolution des affaires publiques.
- 2) Prendre connaissance des politiques, programmes et procédés administratifs utilisés dans les organismes publics et parapublics.
- 3) Connaître les mécanismes de prise de décision utilisée dans le secteur public.
- 4) Développer l'habileté à proposer des changements et à implanter des projets au sein des services publics.
- 5) Inculquer des attitudes qui tendent à respecter les valeurs existantes dans notre société.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

2) Maîtrise en administration publique (suite)

Il est proposé par Jean-Guy Finn appuyé par Joseph Labelle
Que l'on enlève le # 5 des "Objectifs" (à la page précédente).

Vote: Pour: 7 Contre: 5 Non Adopté.

CONDITIONS D'ADMISSION

- a) Remplir les formalités générales d'admission à l'Université de Moncton (voir la section "Règlements de l'Université" dans cet annuaire).
- b) Détenir (au minimum) un baccalauréat d'une université reconnue.
- c) Avoir des résultats académiques supérieurs à la moyenne.
- d) Fournir deux lettres de recommandation.
- e) Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada.
- f) Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat peuvent être admis si, en plus des autres conditions, ils possèdent cinq années d'expérience pertinente, occupent un poste de responsabilité et détiennent au minimum un certificat de 30 crédits en administration publique ou l'équivalent.

TABLEAU DE COURS

Cours préparatoires:

Groupe I - Les cours du groupe I (18 crédits) sont obligatoires pour les candidats qui doivent parfaire leur formation antérieure.

| | | |
|---------|-------------------------------|-------|
| CO-4002 | Comptabilité gouvernementale | 3 cr. |
| EC-1020 | Principes économiques (macro) | 3 cr. |
| EC-1030 | Principes économiques (micro) | 3 cr. |
| MA-2653 | Statistiques descriptives | 3 cr. |
| SP-2100 | Système politique canadien | 3 cr. |
| SP-4340 | Politique étrangère du Canada | 3 cr. |

Cours obligatoires:

Groupe II - Les cours du groupe II (24 crédits) sont obligatoires pour tous les étudiants

| | | |
|---------|--|-----------|
| AD-6211 | Management | 3 cr. |
| AD-6222 | Administration du personnel | 3 cr. |
| AP-6001 | Gestion du secteur public | 3 cr. (1) |
| AP-6101 | Structure et rôle des organismes publics | 3 cr. (2) |
| AP-6300 | Droit administratif | 3 cr. |
| AP-6400 | Politiques et décisions gouvernementales | 3 cr. (3) |
| CO-6001 | Comptabilité financière | 3 cr. |
| FI-6702 | Finance publique | 3 cr. |

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

2) Maîtrise en administration publique (suite)

Cours options:

Groupe III - L'étudiant doit choisir 18 crédits parmi les cours suivants:

| | | |
|---------|---|-----------|
| AD-6111 | Administration et méthodes de recherche | 3 cr. |
| AD-6113 | Projet de recherche I | 3 cr. |
| AD-6114 | Projet de recherche II | 3 cr. |
| AD-6212 | Politiques et décisions administratives | 3 cr. |
| AD-6221 | Administration des ressources humaines | 3 cr. |
| AD-6481 | Introduction à l'analyse quantitative des affaires | 3 cr. |
| AP-6200 | Relations et organisations et relations intergouvernementales | 3 cr. |
| AP-6500 | Administration publique provinciale | 3 cr. |
| AP-6600 | Administration municipale et urbaine | 3 cr. |
| AP-6700 | Séminaire d'analyse bureaucratique | 3 cr. (5) |
| AP-6800 | Administration publique comparée | 3 cr. (4) |
| CO-6601 | Informatique et programmation | 3 cr. |
| EC-6510 | Séminaire de finances publiques | 3 cr. |
| EC-6810 | Séminaire de développement régional | 3 cr. |

Avec l'approbation du Directeur du programme, l'étudiant pourrait suivre un maximum de deux cours (6 crédits) parmi les cours suivants:

| | | |
|---------|---|-------|
| AD-3243 | Changements organisationnels | 3 cr. |
| EC-3500 | Finance publique | 3 cr. |
| EC-3510 | Finance publique et politique fiscale | 3 cr. |
| EC-3800 | Aménagement du territoire et économie régionale | 3 cr. |
| GC-5531 | Urbanisme | 3 cr. |
| SP-3250 | Planification et prospective | 3 cr. |

MODIFICATIONS DE COURS

- (1) AP-6001 Changement de titre et de sigle et description (ancien - AP-6000 Administration publique I)
- (2) AP-6101 Changement de titre et de sigle et description (ancien - AP-6100 Administration publique II)
- (3) AP-6400 Changement de description
- (4) AP-6800 Nouveau cours
- (5) AP-6700 Nouveau cours

Décisions:

- (A) Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver que les cours (préparatoires groupe I) - CP-4002 EC-1020, EC-1030, MA-2653, SP-2100, SP-4340 - soient tenus obligatoires pour les candidats qui ne les ont pas déjà suivis.
- (B) Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les modifications de cours suivants: "AP-6001, AP-6101, AP-6400, AP-6800, AP-6700" (cours mentionnés ci-haut) - cours réservés aux étudiants inscrits au programme du M.A.P. et aux autres étudiants avec permission des départements.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

2) Maîtrise en administration publique (suite)

(C) Le Comité des programmes appuie ces demandes et recommande les modifications à apporter au programme de M.A.P.

- Description des cours
- Objectifs
- Conditions d'admission
- Liste des cours tels que proposés et approuvés ci-haut

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Normand Roy

Que le Sénat académique approuve ces trois (3) recommandations ci-haut mentionnées en provenance du Comité des programmes concernant les modifications à apporter au programme de M.A.P.

Vote: Pour: 18 Contre: 1 Abst.: 3 Adopté.

3) EDUCATION PERMANENTE

Certificat d'études coopératives

Destinataires:

- a) les administrateurs, les cadres, les employés, et les sociétaires du mouvement coopératif acadien.
- b) toute personne intéressée au mouvement coopératif.

Conditions d'admission:

Pour être admis au certificat d'études coopératives il faut avoir complété et réussi les études de l'école secondaire ou posséder une formation jugée équivalente.

Obtention du certificat:

L'étudiant obtient le certificat de coopération quand il a rencontré toutes les exigences du programme.

Une des exigences importantes est de compléter le certificat en dedans de cinq ans.

Objectifs:

- a) contribuer au perfectionnement professionnel des employés du mouvement coopératif;
- b) promouvoir la formule coopérative comme un des instruments importants de développement économique et social pour l'Acadie.

Programme:

Ce programme totalise 30 crédits répartis en 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

3) Education permanente (suite)

| | | |
|---|--|--------|
| Obligatoires: | | 15 cr. |
| EC 1000 | Introduction A l'économie | 3 cr. |
| *EC | Economie des coopératives et développement régional | 3 cr. |
| PS 2800 | Relations humaines I | 3 cr. |
| *SO 2610 | Mouvement coopératif I | 3 cr. |
| *SO 3610 | Mouvement coopératif II | 3 cr. |
| Options: (choisir 15 crédits parmi les suivants:) | | 15 cr. |
| AD 1211 | Introduction aux affaires | 3 cr. |
| AD 2211 | Principes de management I | 3 cr. |
| AD 2212 | Principes de management II | 3 cr. |
| AD 2311 | Principes de marketing I | 3 cr. |
| AD 2312 | Principes de marketing II | 3 cr. |
| AD 3361 | Communication dans l'entreprise | 3 cr. |
| AD 4222 | Administration du personnel | 3 cr. |
| CO 1001 | Comptabilité financière I | 3 cr. |
| CO 1002 | Comptabilité financière II | 3 cr. |
| CO 2601 | Introduction à l'informatique | 3 cr. |
| CO 2602 | Programmation appliquée aux affaires | 3 cr. |
| CO 2701 | Taxation | 3 cr. |
| DR 2001 | Droit commercial II | 3 cr. |
| EC 2120 | Développement économique et social du Canada | 3 cr. |
| EC 2130 | Economie des provinces de l'atlantique | 3 cr. |
| FI 2502 | Initiation à la finance | 3 cr. |
| FE 2701 | Institutions financières | 3 cr. |
| SD 2351 | Budget et consommation | 3 cr. |
| SO 1010 | | |
| SO 2300 | Sociologie des organisations | 3 cr. |
| SO 2520 | Sociologie de la société acadienne I | 3 cr. |
| | TOTAL | 30 cr. |

* Nouveau cours - réservés à l'Education permanente.

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Michel Thouin

Que le Sénat académique approuve ce programme ci-haut mentionné concernant le certificat d'études coopératives.

Vote: Pour: 22 Abst.: 2 Adopté.

4) Programme en gestion des pêches

Le Centre universitaire de Shippagan soumet un projet de programme en gestion des pêches de 4 ans.

A - le principe général du programme

Il est proposé et appuyé que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création d'un programme en gestion des pêches de quatre (4) ans.

Les objectifs de ce programme sont les suivants:

I - La formation de gestionnaires des pêches capables d'occuper les postes suivants:

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

4) Programme en gestion des pêches (suite) Objectifs: (suite)

- gérant, superviseur ou chef de département dans les usines;
- fonctionnaire au sein des ministères des Pêches, de l'Environnement et du Commerce (provincial, fédéral, pays étrangers);
- personne ressource de l'ACDI dans les pays en voie de développement et à Ottawa;
- Officier de contrôle, (provincial, fédéral) des quotas et des prises;

2 - La préparation des candidats à des études graduées en gestion des produits de la mer.

DECISION: Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Michel Thouin

Que le Sénat académique approuve la recommandation du Comité des programmes concernant le principe général du programme en gestion des pêches, à savoir:

"Le Comité des programmes recommande la création d'un programme en gestion des pêches de quatre (4) ans."

Vote: Pour: 24 Adopté.

B - Il est proposé et appuyé que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver que les deux premières années du programme soient offertes au Centre universitaire de Shippagan et que ces deux années du programme comportent les cours suivants:

PREMIERE ANNEE

| | | |
|----------|--------------------------------------|---------------|
| CO-1001 | Comptabilité financière I | 3 cr. |
| CO-1002 | Comptabilité financière II | 3 cr. |
| DR-2001 | Droit commercial II | 3 cr. |
| EC-1020 | Principes économiques (macro) | 3 cr. |
| EC-1030 | Principes économiques (micro) | 3 cr. |
| BI-_____ | Principes de Biologie | 4 cr. |
| CH-_____ | Principes de Chimie | 4 cr. |
| FR-1885 | Langue parlée et écrite I | 3 cr. |
| FR-1886 | Langue parlée et écrite II | 3 cr. |
| MA-1156 | Mathématiques linéaires des affaires | 6 cr. |
| | TOTAL | 35 cr. |

DEUXIEME ANNEE

| | | |
|---------|--|---------------|
| AD-2211 | Principes de Management I | 3 cr. |
| AD-2212 | Principes de Management II | 3 cr. |
| AD-2311 | Principes de Marketing I | 3 cr. |
| AD-2312 | Principes de Marketing II | 3 cr. |
| CO-2261 | Analyse des coûts | 3 cr. |
| EC-2130 | Economie des provinces de l'Atlantique | 3 cr. |
| EN-1031 | English, Language, Comp. & Reading | 3 cr. |
| EN-1032 | English, Language, Comp. & Reading | 3 cr. |
| FI-2502 | Initiation à la finance | 3 cr. |
| CO-2701 | Taxation | 3 cr. |
| PE-2000 | Stage | 1 cr. |
| PE-2001 | Eléments des pêcheries | 3 cr. |
| | Cours au choix | 3 cr. |
| | TOTAL | 37 cr. |

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

4) Programme en gestion des pêches (suite)

Description des nouveaux cours proposés en Biologie et en Chimie sont comme suit:

PRINCIPES DE BIOLOGIE:

BI-

Préalable: Aucun

Ce cours pourrait être divisé en 3 blocs:

I. Biologie générale (10h)

1. Généralités
2. La diversité de la vie
3. L'unité de la vie
4. La continuité de la vie
5. Les structures et fonctions de base
6. Les niveaux d'organisation

II. Ichtyologie générale (25h)

1. Généralités
2. Etude de quelques systèmes caractéristiques chez le poisson:
 - le système digestif
 - le système respiratoire
 - le système reproducteur
3. Alimentation chez le poisson:
 - régimes alimentaires
 - aires d'alimentation
4. Reproduction, développement et croissance du poisson
5. Classification
6. Quelques notions de pisciculture

III. Ecologie générale (25h)

1. Concepts fondamentaux d'écologie;
2. Composition des milieux atmosphérique, terrestre et aquatique;
3. Cycles des principaux produits et éléments;
4. Energie, chaînes alimentaires et pyramides;
5. Facteurs écologiques des écosystèmes;
6. Notions d'écologie marine.

PRINCIPES DE CHIMIE

CH-

Préalable: Aucun

Cours d'initiation aux principes fondamentaux de chimie dans le but d'aider l'étudiant à comprendre les procédés chimiques affectant notre vie. La première partie du cours sera consacrée à l'acquisition du vocabulaire chimique. On y trouvera une discussion sur les sujets suivants: lois fondamentales de la chimie et lois des gaz; éléments composés, poids atomiques et moléculaires, stoechiométrie; concentration des solutions, électrolytes, acides, bases, sels, pH, solutions tampons, équilibre chimique et principe de Le Chatelier; solubilité des gaz dans l'eau, demande biochimique d'oxygène (DBO) et pollution de l'eau; substances toxiques, additifs et contaminants des aliments. Trois heures de cours théoriques complétées d'une heure de démonstration par semaine.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

4) Programme en gestion des pêches (suite)

Cette proposition avait été battue au Comité des programmes...

Le président du Comité des programmes vote contre la proposition en exprimant le voeu qu'on puisse trouver une formule capable de rallier les suffrages de la majorité.

On se montre réticent à approuver le programme proposé pour les deux premières années sans savoir ce que comporte le programme total - cours, finances, bibliothèque, etc.

Toutefois, il semble se dégager un consensus à l'effet que des cours présentés sont acceptables.

DECISION:

Il est proposé par Reno Desjardins appuyé par Jean-Yves Daigle

Que le principe d'offrir les deux premières années d'un programme en gestion des pêches soit approuvé, que la première année soit offerte à Shippagan dès septembre 1979 sujet à l'approbation de la CESPM.

Amendement:

Il est proposé par Michel Thouin appuyé par Jean-Guy Finn

Que le principe d'offrir les deux premières années d'un programme en gestion des pêches soit approuvé; que les deux premières années soient offertes à Shippagan dès septembre 1980 sujet à l'approbation de la CESPM, et qu'un coordinateur soit embauché dès septembre 1979 pour finaliser le programme et ses modalités d'application.

Vote: Unanime Adopté.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée:

Unanime Adopté.

5) Demandes de l'Ecole de droit

A - Cours de comptabilité

Il est proposé et appuyé que le cours de comptabilité 2 crédits qui apparaît dans le programme de l'Ecole de droit, soit retiré de ce même programme.

Les étudiants qui doivent suivre un tel cours pour être admissible au Barreau de leur province (Terre-Neuve et Alberta) suivront le cours CO-1091 dispensé par la Faculté d'administration.

DECISION:

Il est par Victor Ross appuyé par Michel Thouin

Que le Sénat académique approuve cette demande en provenance du Comité des programmes concernant le cours de comptabilité de l'Ecole de droit.

Vote: Unanime Adopté.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation

a) Maîtrise en éducation, mention enseignement des sourds

(Programme conjoint offert par le Département d'éducation spéciale de la Faculté des sciences de l'éducation et la Commission de l'Enseignement Spécial des Provinces de l'Atlantique au Centre d'Amherst).

Selon les normes professionnelles pour les programmes d'entraînement des éducateurs des sourds, publiées par l'Association canadienne des éducateurs pour déficients auditifs, 40% des crédits accordés dans un programme de formations pour cet éducateur spécialisé devraient être en communication, car c'est dans ce domaine que le déficient auditif a le plus de difficultés.

Notre programme actuel ne compte que 28.3% de ses crédits dans l'apprentissage de la communication (la parole, le langage et la lecture). (Voir tableau comparatif ci-dessous). Le but des changements est d'augmenter le nombre de crédits dans ce secteur. Les changements #1, #2, et #3 sont des regroupements logiques des composantes actuelles (diminution de 6 crédits) afin de permettre le changement # 4 (augmentation de 6 crédits) dans le secteur de la communication.

Ces changements n'impliquent aucune augmentation de crédits, aucune addition ni élimination de composantes, mais bien une augmentation de l'accent sur la parole, le langage et la lecture.

Tableau - #1

Comparaison des normes du comité canadien pour l'entraînement des éducateurs de sourds, avec notre programme actuel et notre programme proposé

| <u>Domaines d'études</u> | <u>Normes canadiennes</u> | <u>Programme actuel</u> | <u>Programme proposé</u> |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Communication | 40% | 28.3% | 35% |
| Physiologie et audiologie | 10% | 10% | 10% |
| Curriculum et instruction | 10% | 20% | 20% |
| Fondements | 10% | 16.7% | 10% |
| Practicum | 20% | 20% | 20% |
| Autres | 10% | 5% | 5% |
| | ----- | ----- | ----- |
| TOTAL: | 100% | 100% | 100% |

RESUME DES CHANGEMENTS DE COURS - mars 1979

Programme de maîtrise en éducation mention enseignement des sourds

Actuel

Proposition #1

CD 6812 Entraînement auditif (3 cr.)

EC 6813 Entraînement auditif et lecture labiale (3 cr.)

Description

Entraînement auditif: Présentation de systèmes d'amplification. Interprétation d'audiogrammes. Développement des étapes séquentielles pour entraînement des habiletés de discrimination chez les enfants et adultes qui ont des problèmes de l'ouïe. Lecture labiale: Les principes et méthodes en développement des habiletés en lecture labiale avec des enfants et adultes qui ont des problèmes de l'ouïe. Recherche en perception visuelle.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

Raison du changement #1

Les sourds emploient une combinaison de deux habiletés pour comprendre le langage parlé; l'écoute et la lecture labiale. Ces deux habiletés peuvent s'améliorer par la pratique. Plusieurs méthodes et activités peuvent servir dans l'exercice de ces habiletés. Si l'enseignant se couvre la bouche et parle, il s'agit d'entraînement auditif; s'il se découvre la bouche et parle doucement, c'est de la lecture labiale.

Des deux habiletés étant étroitement reliées, il convient de les enseigner dans un cours combiné. Ceci permettra d'augmenter les crédits en communication.

Actuel

ED-6821 Histoire de l'Education des sourds/Lecture labiale (1 cr.)

ED-6830 Aspects Psycho-Sociaux de la Surdité (2 cr.)

Proposition #2

ED-6833 Fondements historiques psychologiques et sociaux de l'éducation des sourds (3 cr.)

Description

Aspects historiques: Afin de comprendre le statut actuel des sourds dans la société moderne, il est nécessaire de retracer le développement des attitudes envers les sourds à travers la civilisation occidentale, et de considérer les méthodes éducatives employées avec les sourds, ceci dans le contexte des structures éducatives et sociales à travers les siècles. Aspects Psycho-sociaux: Les effets de la surdité sur le développement cognitif, émotif, et social. Considération sur les styles de vie, l'adaptation au travail. Les techniques de counselling dans ces domaines.

Raison du changement #2

L'histoire de l'éducation des sourds traite des attitudes des gens envers les sourds depuis Aristote jusqu'à nos jours. Ces attitudes peuvent avoir un effet sur les relations des sourds avec les autres personnes de la communauté et sur leur façon de se percevoir. Ainsi, cette information peut s'enseigner dans un même cours. Cette réorganisation permettra l'augmentation des crédits en communication.

Actuel

ED-6831 Counseling en Problèmes de surdité (3 cr.)

EC-6840 Diagnostic et Remédiation (3 cr.)

Proposition #3

ED-6835 Diagnostic, Counseling aux Parents et Entraînement à la maison

Description

Diagnostic, Counseling aux Parents et Entraînement à la maison: Diagnostic éducatif. Techniques de counseling pour les parents d'enfants sourds. Les techniques en assistant les parents à lancer le développement du langage des enfants sourds par des visites à la maison et par la démonstration.

Raison du changement #3

Le counseling en relation avec les problèmes de surdité met surtout l'emphase sur la façon d'aider les parents de jeunes enfants sourds à surmonter leur peine et à apprendre à leurs enfants à communiquer. Les autres aspects du counseling et du diagnostic font déjà partie d'un autre cours et ne nécessitent donc pas d'emphase spéciale dans ce cours. La réduction du nombre de crédits pour ce cours permet une augmentation du nombre de crédits dans le domaine de la communication.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

Actuel

Proposition #4

ED-6850 Didactique du Langage, de la
Parole et de la Lecture (6 cr.)

ED-6819 Apprentissage de la
parole chez les sourds (6 cr.)

Description

Apprentissage de la Parole chez les sourds: Ce cours sera donné en deux parties. La première partie concerne la science de la parole, la phonétique; la classification et l'articulation des sons, de la parole; la pratique en transcription phonétique comme outil dans l'analyse des erreurs de la parole; l'emploi de voix et rythme. La deuxième partie concerne les diverses méthodologies employées pour apprendre aux enfants sourds à parler.

- ED-6843 Apprentissage du langage chez les sourds (3cr.)

Description

Apprentissage du langage chez les sourds: Une étude de divers curricula et techniques d'enseignement pour le développement du langage chez les sourds.

- ED-6845 Apprentissage de la lecture chez les sourds (3 cr.) Description:

Apprentissage de la lecture chez les sourds: L'effet de la déficience du langage sur les habiletés de lecture. L'approche d'enseignement de la lecture; les modifications des matières et activités nécessaires pour l'enseignement de la lecture aux enfants sourds de tous niveaux.

Raison du changement #4

Selon les normes professionnelles pour les éducateurs des sourds au Canada, il importe d'augmenter le nombre de crédits en communication. Il y a dans ce domaine une matière assez considérable à couvrir; un plus grand nombre de crédits (plus de temps) permettrait de mieux couvrir cette matière.

Recommandation:

Il est proposé et appuyé que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les modifications ci-haut mentionnées au programme de Maîtrise en éducation, mention enseignement aux sourds.

DECISION:

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Rhéal Bérubé

Que le Sénat académique approuve cette recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes concernant la Maîtrise en éducation, mention - enseignement aux sourds.

Vote: Pour: 23 Abst.: 1 Adopté.

b) Maîtrise en éducation (M.ED.) - mention enseignement Préalables:

Initiation à la recherche en éducation Statistiques
descriptives

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

b) Maîtrise en éducation (M.ED.) - mention enseignement (suite)

A - Cours communs (9 cr.)

ED-6011 Séminaire de recherche en éducation
ED-6102 Elaboration du curriculum
ED-6014 Fondements de l'éducation

B - Cours de la mention (21 cr.) - Cours obligatoires (12 cr.)

ED-6202 Didactique avancée
ED-6204 Tendances nouvelles en éducation ED-6205 Séminaire
ED-6210 Problèmes en enseignement

-*Cours à option (9 cr.)

ED-6010 Etudes individuelles
ED-6201 Méthodes et techniques de recherche en enseignement
ED-6207 Micro-enseignement II
ED-6211 Théories en éducation de la santé
ED-6232 Education comparée

C -*Cours au choix (6 cr.)

*Suite à une consultation avec les départements concernés, le directeur du département peut autoriser le candidat à suivre un certain nombre de cours au niveau du 1er cycle dans une discipline qui s'enseigne dans les écoles. Ce choix doit être soumis lors de la présentation de son programme d'études. Pour fin de certification, ce programme doit également être conforme aux règlements du ministère de l'Education.

c) Maîtrise en éducation (M.ED.) - mention administration scolaire -

A - 9 cr. Cours Communs

6011 Sém. de recherche en éducation 6102 Elaboration du curriculum
6014 Fondements de l'éducation

B - 21 cr. Cours de la mention

a) 15 cr. Cours obligatoires

6112 Théo. de l'adm. Scol. I
6122 Supervision scolaire
6124 Aspects légaux de l'éducation
6182 Problèmes pratiques de l'adm. scolaire
6132 Organisation et administration de l'école

b) 6 cr. Cours à option

6123 Théorie de l'administration scolaire II
6142 Aménagement scolaire
6152 Financement de l'éducation
6162 Relations publiques de l'école
6192 Relations humaines en éducation
6423 Statistiques appliquées à l'éducation
6010 Etudes individuelles

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

- c) Maîtrise en éducation (M.ED.) - mention administration
scolaire - (suite)

C - 6 cr. Cours au choix

Ces trois crédits de cours peuvent être suivis dans d'autres départements de la Faculté ou dans d'autres Facultés de l'Université selon les besoins exprimés par les étudiants.

-Recommandation

Il est proposé et appuyé que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver le programme de Maîtrise en éducation (M.ED.) - mention enseignement.

DECISION:

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Lorraine Bourque

Que le Sénat académique approuve la recommandation du Comité des programmes concernant la Maîtrise en éducation (M.ED.) - mention enseignement - .

Vote: Pour: 23 Abst.: 1 Adopté.

Recommandation:

Il est proposé et appuyé que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver le programme de Maîtrise en éducation (M.ED.) - mention administration
scolaire -

DECISION:

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Léonard LeBlanc

Que le Sénat académique approuve cette recommandation du Comité des programmes concernant la Maîtrise en éducation (M.ED.) - mention administration scolaire -

Vote: Unanime Adopté.

- cc) Maîtrise en éducation (M.A.Ed.) - Administration scolaire

- Préalables:

Initiation à la recherche en éducation Statistiques
descriptives

Le programme de la maîtrise en éducation avec mention administration scolaire vise à former et à perfectionner les administrateurs du système d'éducation, tels que surintendants d'écoles, directeurs d'écoles, de département et autres cadres qui oeuvrent dans la gestion et la direction des services pédagogiques à tous les niveaux d'opération dans le système d'instruction publique.

A - 3 cr. Cours Commun

6011 Sém. de recherche en éducation

B - 18 cr. Cours de la mention

a) 15 cr. Cours obligatoires

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

cc) Maîtrise en éducation (M.A.Ed.) - Administration scolaire - (suite)

6112 Théorie de l'administration scolaire I
6122 Supervision scolaire
6124 Aspects légaux de l'éducation
6182 Problèmes pratiques de l'administration scolaire
6132 Organisation et administration de l'école

b) 3 cr. Cours à option

4014 Fondements de l'éducation 6102 Elaboration du Curriculum
6123 Théorie de l'administration scolaire II
6142 Aménagement scolaire
6152 Financement de l'éducation
6162 Relations publiques de l'école
6192 Relations humaines en éducation
6423 Statistiques appliquées à l'éducation
6010 Etudes individuelles

c) 3 cr. Cours au choix

Ces trois crédits de cours peuvent être suivis dans d'autres départements de la Faculté ou dans d'autres Facultés de l'Université, selon les besoins exprimés par les étudiants.

Recommandation:

Il est proposé et appuyé que le Comité des programmes recommande au Sénat d'approuver le programme de Maîtrise en éducation (M.A.Ed.) - Administration scolaire -

DECISION:

Il est proposé par Yvan Albert appuyé Léonard LeBlanc

Que le Sénat académique approuve cette recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes concernant la Maîtrise en éducation (M.A.Ed.) - Administration scolaire -.

Vote: Pour: 21 Contre: 1 Abst.: 2 Adopté.

d) Maîtrise ès arts en éducation (M.A.Ed.) - mention enseignement

Programme proposé

Préalables:

Initiation à la recherche en éducation Statistiques descriptives

Cours communs (3 cr.)

ED-6011 Séminaire de recherche en éducation

Cours de la mention (18 cr.)

- Cours obligatoires (12 cr.)

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

d) Maîtrise ès arts en éducation (M.A.Ed.) - mention enseignement (suite)

ED-6102 Elaboration du curriculum
ED-6202 Didactique avancée
ED-6204 Tendances nouvelles en enseignement
ED-6205 Séminaire

-*Cours à option (6 cr.)

ED-6010 Etudes individuelles
ED-6201 Méthodes et techniques de recherche en enseignement
ED-6207 Micro-enseignement
ED-6211 Théories en éducation de la santé
ED-6014 Fondement de l'éducation
ED-6232 Education comparée
*ED-6423 Statistiques appliquées à l'éducation

* le cours ED-6423 - cours obligatoire pour tous ceux qui font de la recherche expérimentale.

*Cours au choix 3 cr.

*Suite à une consultation avec les départements concernés, le directeur du département peut autoriser le candidat à suivre un certain nombre de cours au niveau du 1er cycle dans une discipline qui s'enseigne dans les écoles. Ce choix doit être soumis lors de la présentation de son programme d'études. Pour fin de certification, ce programme doit également être conforme aux règlements du ministère de l'Education.

Recommandation:

Il est proposé et appuyé que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver le programme de Maîtrise ès arts en éducation (M.A.Ed.) - mention enseignement.

DECISION: Il est proposé et appuyé que le Sénat académique approuve cette recommandation du Comité des programmes concernant le programme de Maîtrise ès arts en éducation (M.A.Ed.) - mention enseignement.

Adopté.

DECISION: Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Léonard LeBlanc
Que, dans le programme de M.Ed. ou M.A.Ed. - mention enseignement, la section B & C du programme soit réexaminé en consultation avec les facultés qui offrent les matières d'enseignement dans le but de préparer des plans de cours susceptibles d'améliorer la formation des enseignants dans sa matière d'enseignement au moment où l'étudiant prépare les programmes de M.Ed. ou M.A.Ed. - mention enseignement.

Adopté.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

e) Maîtrise en éducation - mention psychopédagogie

Révision proposée

La présente demande de révision du programme de Maîtrise en éducation (mention psychopédagogie s'inscrit dans notre préoccupation d'une évaluation continue de nos programmes afin de rencontrer les besoins et les tendances actuelles dans le domaine d'éducation.

Notre programme de maîtrise existe depuis 1967, et dans sa formule originale, le programme donnait une formation en psychopédagogie (intitulée psychologie éducationnelle). C'est en 1970 que le programme de maîtrise a commencé à offrir une formation fortement orientée vers l'éducation spéciale pour répondre plus spécifiquement au besoin de formation d'enseignements qui travaillaient avec les différents types d'enfants à besoins spéciaux.

En 1974, la création d'un programme de baccalauréat en éducation spéciale (programme révisé en 1977) répondait directement au besoin du système d'éducation d'avoir un enseignant capable d'individualiser ses programmes d'enseignement pour répondre aux besoins particuliers des enfants en difficultés: principalement les enfants ayant un retard intellectuel, des difficultés d'apprentissage et des problèmes socio-affectifs. Ce programme commandait déjà une révision de la maîtrise. Les raisons majeures qui justifient les changements proposés sont les suivants:

- 1- Après huit ans d'existence, le programme doit être évalué de façon sérieuse dans ses contenus et ses orientations.
- 2- La création du baccalauréat en éducation spéciale en 1974 préconisait une révision du programme de maîtrise.
- 3- Les districts scolaires font actuellement des demandes pour des consultants avec une formation en psychopédagogie.
- 4- Le manque de souplesse de notre programme actuel a conduit à la perte d'excellents candidats et à une baisse d'inscription depuis quatre ans.
- 5- Pour les candidats intéressés à une formation plus poussée en recherche, il semble nécessaire d'offrir un M.A. avec une diminution sensible dans le nombre de cours exigés et plus d'emphase sur le travail de recherche. Le domaine de la psychopédagogie permet un champ d'activités de recherches plus diversifié.
- 6- Les options disponibles permettront de respecter au maximum les besoins de l'étudiant en maintenant des programmes d'excellence.
- 7- Les candidats seront mieux préparés aux études doctorales.
- 8- La maîtrise proposée permet une adaptation plus flexible aux demandes des districts scolaires.
- 9- La maîtrise proposée rencontrera mieux les exigences de la certification provinciale des enseignants.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

e) Maîtrise en éducation - mention psychopédagogie (suite)

- 10- La maîtrise proposée permet l'encadrement des cours et des étudiants en psychopédagogie (psychologie éducationnelle), programme existant partout en Amérique du Nord.
- 11- Tous les professeurs du département sont spécialisés en psychopédagogie, psychologie éducationnelle, ou en psychologie appliquée.
- 12- La psychopédagogie n'exclut pas l'éducation spéciale mais englobe celle-ci.
- 13- La révision proposée résulte en une réduction de crédits et un plus grand partage de cours avec les autres programmes de maîtrise de la Faculté.
- 14- L'exigence d'une meilleure adaptation aux besoins du milieu et les arguments présentés ci-haut rendent explicite le besoin du changement de titre de la maîtrise à psychopédagogie.

Il est important de noter que les changements demandés ne représentent pas une révision entière du programme actuel, mais bien une réorganisation interne des contenus et des orientations de cours, i.e. ce n'est pas la proposition d'un nouveau programme.

Maîtrise en éducation (mention psychopédagogie)

(M.A.Ed. ou M.Ed.)

A. Objectifs

Le programme de maîtrise en éducation avec mention en psychopédagogie (M.A.Ed. ou M.Ed.) permet à l'étudiant de se spécialiser dans l'application des connaissances psychologiques au domaine de l'éducation (e.g. apprentissage, développement, éducation des enfants exceptionnels). L'encadrement des cours permet une adaptation aux besoins de l'étudiant par un programme d'étude individualisé.

| B. | M.A.Ed. | M.Ed. |
|----------------------|----------|---------|
| Scolarité | 24 | 36 |
| Recherche (Thèse) | 21 45 | 0 36 |

C. Conditions d'admission

- 1- Préalables: Statistiques, Evaluation, Recherche
- 2- Détenir un baccalauréat en éducation d'une université reconnue ou un diplôme équivalent. Pour l'étudiant qui ne rencontre pas les exigences de certification en éducation, celles-ci pourraient être incluses dans le programme du candidat.
- 3- Entrevue obligatoire avec le comité d'admission.
- 4- Toutes autres conditions spécifiées par le département.

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

e) Maîtrise en éducation - mention psychopédagogie (suite) Programme du
M.A.Ed. (45 crédits)

| | |
|---|-------|
| A - <u>Cours commun en éducation (3 crédits)</u> | CR. |
| ED-6011 - Séminaire de recherche en sciences de l'éducation | 3 |
| B - <u>Cours de la mention (18 crédits)</u> | |
| a) <u>Cours obligatoires (6 crédits)</u> | |
| ED-6423 - Statistiques appliquées à l'éducation | 3** |
| ED-6404 - Problèmes en psychopédagogie | 3**** |
| b) <u>Cours options (12 crédits)</u> | |
| ED-6443 - Approche en apprentissage scolaire | 3** |
| ED-6433- Modèles d'évaluation et docimologie en apprentissage scolaire | 3** |
| ED-6493 - Problèmes de comportement en milieu scolaire | 3** |
| ED-6405 - Diagnostic et rémédiation en diff. d'apprentissage | 3** |
| ED-6406 - Diagnostic et rémédiation en langage | 3**** |
| ED-6407 - Problèmes en déficience mentale | 3** |
| ED-6410 - Practicum en psychopédagogie I | 3*** |
| ED-6411 - Practicum en psychopédagogie II | 3*** |
| ED-6409 - Séminaire en enfance exceptionnelle | 3**** |
| ED-6214 - Fondements de l'éducation | 3 |
| ED-6102 - Elaboration du curriculum | 3 |
| ED-6010 - Etudes individuelles | 3 |
| C - <u>Cours au choix (3 crédits)</u> | |
| D - <u>Recherche et/ou développement (21 crédits)</u> | |
| ED-6002 - Thèse (recherche et/ou développement) | 21 |
| E - <u>Résidence</u> | |
| 2 semestres comme étudiant à plein temps. | |

** changement titre
*** titre et adaptation
**** nouveaux cours

Programme du M.Ed. (36 crédits)

| | |
|--|-------|
| A - <u>Cours communs en éducation (9 crédits)</u> | |
| ED-6214 - Fondements de l'éducation | 3 cr. |
| ED-6102 - Elaboration du curriculum | 3 cr. |
| ED-6011 - Séminaire de recherche en sciences de l'éducation | 3 cr. |

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

e) Maîtrise en éducation - mention psychopédagogie (suite)

B - Cours de la mention (21 crédits)

a) Cours obligatoires (15 crédits)

| | |
|---|-------|
| ED-6404 - Problèmes en psychopédagogie | 3**** |
| ED-6410 - Practicum en psychopédagogie I | 3*** |
| ED-6443 - Approches en apprentissage scolaire | 3** |
| ED-6409 - Séminaire en enfance exceptionnelle | 3**** |
| ED-6433 - Modèles d'évaluation et docimologie en apprentissage scolaire | 3** |

b) Cours options (6 crédits)

| | |
|--|-------|
| ED-6423 - Statistiques appliquées à l'éducation | 3** |
| ED-6493 - Problèmes de comportement en milieu scolaire | 3** |
| ED-6405 - Diagnostic et rémédiation en difficultés d'apprentissage | 3** |
| ED-6406 - Diagnostic et rémédiation en langage | 3**** |
| ED-6407 - Problèmes en déficience mentale | 3** |
| ED-6410 - Practicum en psychopédagogie II | 3*** |
| ED-6010 - Etudes individuelles | 3 |

C - Cours au choix (3 crédits)

D - Résidence

Le programme est disponible à temps complet et à l'éducation permanente.

Résumé des changements

TITRE DU PROGRAMME

Maîtrise en éducation, mention éducation spéciale (anciennement mention psychologie éducationnelle),

devient

Maîtrise en éducation, mention psychopédagogie.

*COURS ELIMINES - 18 crédits

** CHANGEMENT DE TITRE

ED-6402 devient ED-6402 - Diagnostic et rémédiation en difficultés d'apprentissage
ED-6422 devient ED-6423 - Statistiques appliquées à l'éducation
ED-6432 devient ED-6433 - Modèles d'évaluation et docimologie en apprentissage scolaire
ED-6442 devient ED-6443 - Approches en apprentissage scolaire
ED-6482 devient ED-6407 - Problèmes en déficience mentale
ED-6491 devient ED-6493 - Problèmes de comportement en milieu scolaire

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

6) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

e) Maîtrise en éducation - mention psychopédagogie (suite)

***** TITRE ET ADAPTATION**

ED-6412 (6 crédits) devient:

ED-6410 - Practicum en psychopédagogie 3 cr.

Expérience supervisée en psychopédagogie dans le milieu. L'étudiant prépare un projet d'application dans l'une des disciplines de la psychopédagogie. Cette expérience pratique totalisera un minimum de 90 heures d'application.

ED-6411 - Practicum en psychopédagogie II 3 cr.

Expérience supervisée en psychopédagogie dans le milieu. L'étudiant prépare un projet d'application dans l'une des disciplines de la psychopédagogie. Cette expérience pratique totalisera un minimum de 90 heures d'application.

****** NOUVEAUX COURS**

ED-6404 - Problèmes en psychopédagogie 3 cr.

ED-6409 - Séminaire en enfance exceptionnelle 3 cr.

ED-6406 - Diagnostic et rémédiation en langage 3 cr.

TOTAL 9 cr.

Recommandation:

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver les recommandations contenues dans le programme de Maîtrise en éducation - mention psychopédagogie.

DECISION:

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Lorraine Bourque

Que le Sénat académique approuve la révision de ce programme ci-haut mentionné concernant la maîtrise en éducation - mention psychopédagogie.

Vote: Pour: 18 Abst.: 6 Adopté.

9. SUPPLEMENT A L'ANNUAIRE

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Yvan Albert

Que le Sénat accepte de préparer un supplément à l'annuaire qui commencerait au 1er juillet. Ce supplément comprendrait le programme des nouveaux cours.

Vote: Pour: 22 Abst.: 2 Adopté.

10. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le mardi, 21 août 1979 à compter de 9h30.

11. CHOIX D'UN RECTEUR - CONSULTATION

Avant que le Sénat académique n'aborde cette question, le Recteur demande à l'assemblée de désigner une personne qui agirait comme président pendant l'étude de cette question. Vu qu'il s'agit du choix d'un recteur, Monsieur Cadieux se retire.

L'assemblée désigne le Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire général, comme président d'assemblée.

Au cours de la discussion, les sénateurs se disent surpris et déçus que le Comité de sélection d'un recteur ne les ait pas consulté quant au choix de la personne qui sera le président du Sénat académique.

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Normand Roy que

"Attendu que le Sénat à l'autorité en matière académique et que le Recteur est le Président au Sénat, il serait dans l'ordre que sa nomination se fasse après la consultation du Sénat.

Il est proposé: (1) que le Conseil des Gouverneurs ne procède pas à la nomination du recteur avant d'obtenir des consultations sérieuses auprès du Sénat;

(2) que, si nécessaire, le mandat du Recteur actuel soit prolongé jusqu'à concurrence d'un an afin de pouvoir procéder à une nouvelle annonce de poste;

(3) que le Secrétaire général envoie, dans les meilleurs délais, le texte de cette proposition à tous les membres du Conseil des Gouverneurs."

Vote: Pour: 22

Abst.: 2

Adopté.

LA SEANCE EST LEVEE A 12h45.

(Signé)

Jean Cadieux, président

(Signé)

Louis-Marcel Daigle, secrétaire